

SOMMAIRE

LES ACTES DE COMMERCE

I - LA DETERMINATION DES ACTES DE COMMERCE

A. LES ACTES DE COMMERCE PAR NATURE (SOLUTIONS LEGALES)

1. LES ACTES DE COMMERCE PAR LE FOND

- a/ Les activités d'échange et de négoce (C. com., art. L.110-1, 1° et 2°)
- b/ Les activités industrielles et logistiques
- c/ Les activités financières (C. com., art. L.110-1, 7°)
- d/ Les activités des intermédiaires

2. LES ACTES DE COMMERCE PAR LA FORME

- a/ La lettre de change (C. com., art. L.110-1, 10°)
- b/ Les sociétés à forme commerciale (C. com., art. L.210-1)

B. LES ACTES DE COMMERCE PAR ACCESSOIRE

1. LES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

- a/ Le cautionnement
- b/ Les opérations sur fonds de commerce
- c/ Les cessions de droits sociaux

2. LES OBLIGATIONS EXTRA-CONTRACTUELLES

II - LE REGIME JURIDIQUE DES ACTES DE COMMERCE

A. LE REGIME DE DROIT COMMUN

- 1. LES REGLES DE FOND**
- 2. LES REGLES DE PREUVE**
- 3. LES REGLES DE PROCEDURE**

a/ Le tribunal de commerce

- (i) Les compétences d'attribution
- (ii) Les compétences territoriales
- (iii) Les procédures

b/ L'arbitrage

- (i) Choix des arbitres et moment de la désignation
- (ii) Méthode de travail
- (iii) Valeur de la sentence
- (iv) Voies de recours

B. LE CAS PARTICULIER DE L'ACTE MIXTE

1. PRINCIPE : REGIME DE DISTRIBUTIVITE

a/ Le principe

b/ La clause attributive de compétences matérielle

2. EXCEPTION : REGIME UNITAIRE

a/ La prescription

b/ La clause compromissoire

c/ Autres exemples